

ARRÊTÉ N° 15/2025

**Fixant la liste des candidats admis à se présenter
au titre de la promotion interne à l'examen de Technicien principal de 2^{ème} classe
Spécialité «Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration»
Organisé dans le Tarn, le 10 Avril 2025**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1360 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu la convention générale de mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu la convention générale de mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,

Vu l'arrêté n° 211/2024 du 2 septembre 2024 portant ouverture de l'examen professionnel par voie de promotion interne de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn le 10 avril 2025,

Considérant que les candidatures ont été reçues jusqu'au 21 novembre 2024,

Considérant que AGUILLON Nathalie, BLOYET Richard, COHADON Cédric, COUDERC Laurent, DIHUMBA CHAKO Martin, FERNANDES Grégory, GAUTHIER Pierre-Jacques, GEISEN Anthony, HICTER Laurent, LAFFONT Christophe, MONDET Sébastien, NDENGOU Foula, NJIE Musa, NOU Christophe, PUJOL Anne, SAMYN Marie-Hélène, TRENTY Lucas, YAGUE-BOUET Béatrice ne seront admis à concourir que sur présentation des pièces manquantes à leur dossier d'inscription.

Arrête

Article 1 : Sont admis à se présenter à l'examen professionnel de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne, «spécialité prévention et gestion des risques, hygiène, restauration» les 92 candidats dont les noms suivent : (voir liste joint).





Article 2 : Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn, aux collectivités affiliées ou non affiliées, aux centres de gestions conventionnés.

Le présent arrêté fait l'objet des mesures de publicités suivantes : affichage au siège du cdg81 et publication sur le site internet du cdg81 (www.cdg81.fr).

Fait à Albi, le 27/01/2025

Le Président,

Sylvian CALS



"La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai".

Mis en ligne le 17/02/2025



Examen professionnel
Technicien principal de 2^{ème} classe
Au titre de la promotion interne
Session 2025
(Liste annexée à l'arrêté n° 15/2025 du 27/01/2025)

Liste des candidats

<i>Nom prénom</i>
AGUILLON Nathalie
ALTADILL Frédéric
ANDRE Dominique
ARAM Cédric
AUSSET Sébastien
AVIGNON Mathieu
AZEMA Didier
BARRO Stéphane
BASSET Philippe
BATIGNE Frédéric
BAYOL Nadine
BELLOUFI Mehdi
BERNARD Christophe
BERTOLDI Monique
BLOYET Richard
BOUGHLAMA Abdelaziz
BOULONGNE Sandrine
BOYER Nadia
BRISCO Frédéric
CABANES Gilles
CALMETTES Guillaume
CHARFI Mehdi
COHADON Cédric
COUDERC Laurent
CURPANEN Stéphane
DANELUZZO Loïc
DAS NEVES Sandrine
DAUBAN Stéphanie
DEMIR Marine
DESMAISON Karine
DEYMIE Delphine
DIHUMBA CHAKO Martin
FABRE Ghislain
FAVAREL Alexandre



FERNANDES Grégory
FEYT Xavier
FOUCAULT Claire
FOURNIER Ludovic
FREGOLENT Fabrice
FREU Fabrice
GAUTHIER Pierre-Jacques
GEA PRIOR Guillaume
GEISEN Anthony
GELLIS Florian
GIRAUDON Bernard
GUENFOUD Abed
HICTER Laurent
IGREC Céline
KERBRAT Caroline
LAFFONT Christophe
LAFFORGUE Véronique
LAFON Sophie
LAMAUD Florent
MANGEL Yannick
MARGARON Patrick
MARIE Florent
MAZET Mathieu
MINARRO Patrick
MIRAL Michèle
MOLL Sébastien
MONDET Sébastien
MORIN Barbara
NDENGOU Foula
NJIE Musa
NOU Christophe
PALISSER Olivier
PELLERIN Benoît
PIC Emilie
PICH Sébastien
PLOUZENNEC Morgan
PONS Sébastien
PUJOL Anne
QUINTIN Simon
RAFART Jean-Luc
RAINAUD Eddy
RAMADE Sandrine
RASAL Sarah
RECIZAC Stéphanie
REVEL Laurent
ROLLAND Christophe
SAMYN Marie-Hélène
SANTOS Sébastien
STIVAL David
SUDRE Frédéric



TAORMINA Mickaël
TOMASENA Nelly
TRENQUE Thierry
TRENTY Lucas
VANCAUWENBERGE Martine
VERTA Romain
WELTMAN Corine
YAGUE-BOUET Beatrice